

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous un rappel au sujet du déroulement des prochaines commissions Vie étudiante :
Ce rappel ne remplace pas la lecture du règlement du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

Commissions Vie étudiante 2019				
Transmission des dossiers de subventions par mail à : scvu.fsdie@listes.univ-ubs.fr	Réception des pièces manquantes si dossier incomplet	Envoi des convocations et des dossiers de subventions aux membres de la Commission Vie étudiante (10 jours avant la Commission Vie étudiante)	Commission Vie étudiante (Présentation du/des dossier(s) de demande de subvention par un membre de l'association)	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)
Mercredi 9 janvier	Lundi 14 janvier à 12h00	Lundi 14 janvier	Jeudi 24 janvier	Jeudi 31 janvier
Mercredi 27 février	Lundi 4 mars à 12h00	Lundi 4 mars	Jeudi 14 mars	Jeudi 28 mars
Mercredi 22 mai	Lundi 27 mai à 12h00	Lundi 27 mai	Jeudi 06 juin*	Jeudi 20 juin

Lors de la transmission des dossiers de subvention, le dossier doit :

- ° Être entièrement complété et signé du responsable du projet,
- ° Comporter un dossier détaillé de présentation du projet,
- ° Présenter un budget prévisionnel équilibré (avec un total des recettes strictement égal au total des dépenses)
- ° Avoir transmis préalablement toutes les pièces demandées (Demande d'agrément, statuts, récépissé Préfecture, charte des associations, RIB,...).

Le dossier de subvention doit être en **format PDF unique** et inclure l'ensemble des devis (Si dépenses supérieures à 200€)

Avant le dépôt du dossier, les porteurs du projet doivent obligatoirement prendre un rendez-vous avec un des personnels de la Maison des Étudiants (MDE), qui assiste l'association au montage et à la finalisation de leur dossier. Il peut aussi orienter les étudiants vers les autres sources de financement envisageables. Sans ce premier rendez-vous à la MDE, la demande de subvention ne sera pas examinée par la commission Vie Étudiante.

Si les porteurs de projet ne respectent pas les délais indiqués, la demande de subvention ne sera pas examinée par la commission Vie Étudiante.

Le Service Culture et Vie des Campus et la Maison des étudiants restent à votre écoute pour toutes questions.

* Initialement prévu le jeudi 13 juin